

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE	
1.1 Identificateurs de produit	
Nom du produit	: Flocon Pressé
Taux de Nicotine	: (3mg/mL)
Contenance du flacon	: 10mL
Marque	: Roykin
Gamme	: Petits Nuages
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
Utilisations identifiées	: Recharge de liquide pour cigarettes électroniques
1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
Société	: LEVEST ROYKIN 13 rue George Auric, Paris 75019
Téléphone	: +33 (0)1 48 15 01 45
Adresse e-mail	: info@levest.fr
Service Qualité	: qualite@roykin.fr
1.4 Numéro d'appel d'urgence	
Numéro d'Appel d'Urgence	: INRS +33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS	
2.1 Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1 Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	
Toxicité aigüe par contact cutané, catégorie 4.	
Étiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	
Pictogramme :	
	
Mention d'Avertissement	: Attention
Mention(s) de Danger (H)	
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
Conseil(s) de Prudence (P)	
P102	: Tenir hors de portée des enfants
P101	: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P264	: Se laver les mains soigneusement après manipulation
P270	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P301 +P310	: EN CAS D'INGESTION : APPELER UN CENTRE ANTI-POISON ou un médecin
P301+P330+P331	: EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
2.3 Autres dangers	Aucun autre danger à signaler.

Émise le 31/12/2017

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS			
3.2 Mélanges			
Composant contribuant au danger :			
CE/CAS/INDEX	Nom chimique Synonyme, nom IUPAC	Classification selon la directive 67/548/CEE	%
CAS : 54-11-5 CE : 200-193-3 INDEX : 614-001-00-4	Nicotine Tobacco Water Extract IUPAC : 3-[(2S)-1-Methylpyrrolidin-2-yl]pyridine	Très Toxique, T+, R25/27 Dangereux pour l'Environnement, N, R51/53 Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) Toxicité Aigüe Orale 3, H301 Toxicité Aigüe Dermale 1, H310 Toxicité Chronique pour le Milieu Aquatique 2, H411	0.3

Note : Le texte intégral des phrases R et des mentions de danger H est indiqué à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS	
4.1 Description des premiers secours	
Conseils généraux Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. En cas d'inhalation En cas d'inhalation excessive, transporter la personne hors de la zone contaminée. Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin. En cas de contact avec la peau En cas de réaction allergique, consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux Rincer les yeux à l'eau. Dans la mesure du possible, retirez vos lentilles de contact. Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin. En cas d'ingestion Se rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.	
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
Une exposition répétée ou prolongée peut causer Sensation de brûlure, nausée, vomissement, convulsions, douleur abdominale, diarrhée, maux de tête, transpiration, faiblesse, vertiges, confusion, rougeur, douleur. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.	
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
Donnée non disponible	

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
5.1 Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	: Eau, dioxyde de carbone CO ₂ , mousse, poudre sèche.
Moyens d'extinction inappropriés	: Aucun.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	
Pas de risque particulier.	
5.3 Conseils aux pompiers	
Aucune mesure particulière n'est à signaler.	

Émise le 31/12/2017

6.	MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Assurer une ventilation adéquate. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Imbiber d'un matériau absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

7.	MANIPULATION ET STOCKAGE
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Éviter le contact avec la peau et les yeux.
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Sensible à l'air et à la lumière.
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Donnée non disponible.

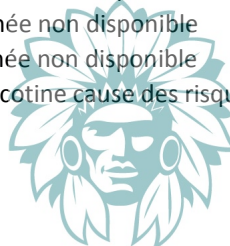
8.	CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE			
8.1	Paramètres de contrôle			
	Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle			
Composant	No.-CAS	Valeur	Paramètre de contrôle	Base
Nicotine	CAS : 54-11-5	Valeur Moyenne d'Exposition (VME)	0,5mg/m³	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)

8.2	Contrôles de l'exposition
	Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
	Équipement de protection individuelle
	Protection des yeux/du visage Lunettes de protection.
	Protection des mains Gants de protection Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. En cas d'utilisation en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.
	Protection respiratoire Non.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES	
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
Aspect	: Liquide
Couleur	: Translucide
Odeur	: Fruitée / Agrumes
Valeur du pH	: Donnée non disponible
Point de fusion	: Donnée non disponible
Point d'ébullition	: Donnée non disponible
Point éclair	: >100°C
Inflammabilité	: Donnée non disponible
Température d'auto inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Auto inflammation	: Donnée non disponible
Limites supérieure/inférieure d'explosivité	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Hydrosolubilité	: Complètement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Viscosité dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité cinématique	: Donnée non disponible
Teneur en solvants :	: Mono Propylène Glycol ≤50%
	: Glycérine Végétale ≤50%
9.2 Autres informations concernant la sécurité	
Pas d'autres données disponibles	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	
10.1	Réactivité donnée non disponible
10.2	Stabilité chimique donnée non disponible
10.3	Possibilité de réactions dangereuses donnée non disponible
10.4	Conditions à éviter donnée non disponible
10.5	Matières incompatibles oxydants forts
10.6	Produits de décomposition dangereux autres produits de décomposition - donnée non disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	
11.1 Informations sur les effets toxicologiques	
11.1.1	Toxicité aiguë Orale : DL50 Nicotine - rat - 50 mg/kg Dermale : DL50 Nicotine – rat – 140mg/kg
	Corrosion cutanée/irritation cutanée donnée non disponible
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire donnée non disponible
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée donnée non disponible
	Mutagénicité donnée non disponible
	Cancérogénicité donnée non disponible
	Toxicité pour la reproduction La nicotine cause des risques de malformation du fœtus.



Émise le 31/12/2017

Effets potentiels sur la santé	
Inhalation	Peut-être nocif par inhalation. Peut irriter le système respiratoire.
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion.
Peau	Peut être mortel en cas d'absorption par la peau. Peut provoquer une irritation de la peau.
Yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.
Signes et Symptômes d'une Exposition	
Une exposition répétée ou prolongée peut causer : Vomissements, Diarrhée, Convulsions, A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.	
Information supplémentaire	
Data base de toxicité chimique pour la Nicotine - RTECS : QS5250000	

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	
12.1	Toxicité
	Toxicité pour le poisson : CL50 Nicotine - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 4 mg/l - 96,0 h
	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 Nicotine - Daphnia magna - 0,24 mg/l - 48 h
12.2	Persistance et dégradabilité
	donnée non disponible
12.3	Potentiel de bioaccumulation
	donnée non disponible
12.4	Mobilité dans le sol
	donnée non disponible
12.5	Résultats des évaluations PBT et VPVB
	donnée non disponible
12.6	Autres effets néfastes
	donnée non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	
13.1	Méthodes de traitement des déchets
	Produit
	Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
	Emballages contaminés
	Éliminer comme produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	
14.1	Numéro ONU
	ADR/RID : donnée non disponible IMDG: donnée non disponible IATA: donnée non disponible
14.2	Nom d'expédition des Nations unie
	donnée non disponible
14.3	Classe(s) de danger pour le transport
	ADR/RID: donnée non disponible IMDG: donnée non disponible IATA: donnée non disponible



Émise le 31/12/2017

14.4	Groupe d'emballage	ADR/RID: Donnée non disponible	IMDG: Donnée non disponible	IATA: Donnée non disponible
14.5	Dangers pour l'environnement	ADR/RID: Donnée non disponible	IMDG Marine polluant: Donnée non disponible	IATA: Donnée non disponible
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Donnée non disponible		

15.	INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
	Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006
15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement donnée non disponible
15.2	Évaluation de la sécurité chimique donnée non disponible

16.	AUTRES INFORMATIONS
	Informations supplémentaires
	Texte intégral des phrases R et mentions de danger H apparaissant en 3.2
	H302 : Nocif en cas d'ingestion
	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
	P102 : Tenir Hors de portée des enfants
	P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation
	P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
	P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin
	P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
	 Les renseignements contenus dans cette FDS sont basés sur l'état de nos connaissances relatif au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés en toute bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Nous tenons à préciser que les risques ont été évalués par calcul de concentration à partir des substances ou composants entrant dans la composition de notre produit, en conformité avec le règlement UE 67/548/CEE.